

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 040-200087278-20240227-2402_01_DEL_DOB-DE



EMMA
Eaux Marennes
Marenne - Adour

DOSSIER PREPARATOIRE AU

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024



Sommaire

1/ CONTEXTE.....	4
2/ EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES EXECUTION BUDGETAIRE 2023 – Prévision des résultats.....	7
3/ ETAT DE LA DETTE.....	12
4/ RESSOURCES HUMAINES	14
5/ ETUDES FINANCIERES PROSPECTIVES.....	19
6/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	27

ANNEXES

Programme travaux 2024.....	27
-----------------------------	----



INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice. De plus, pour les communes de plus de 10000 habitants et les EPCI de plus de 10000 habitants comprenant au moins une commune de 3500habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de présenter les futurs budgets.



1/ CONTEXTE

I - CONTEXTE GÉNÉRAL

À l’instar de l’exercice précédent, cette préparation budgétaire 2024 s’inscrit dans un environnement complexe et instable.

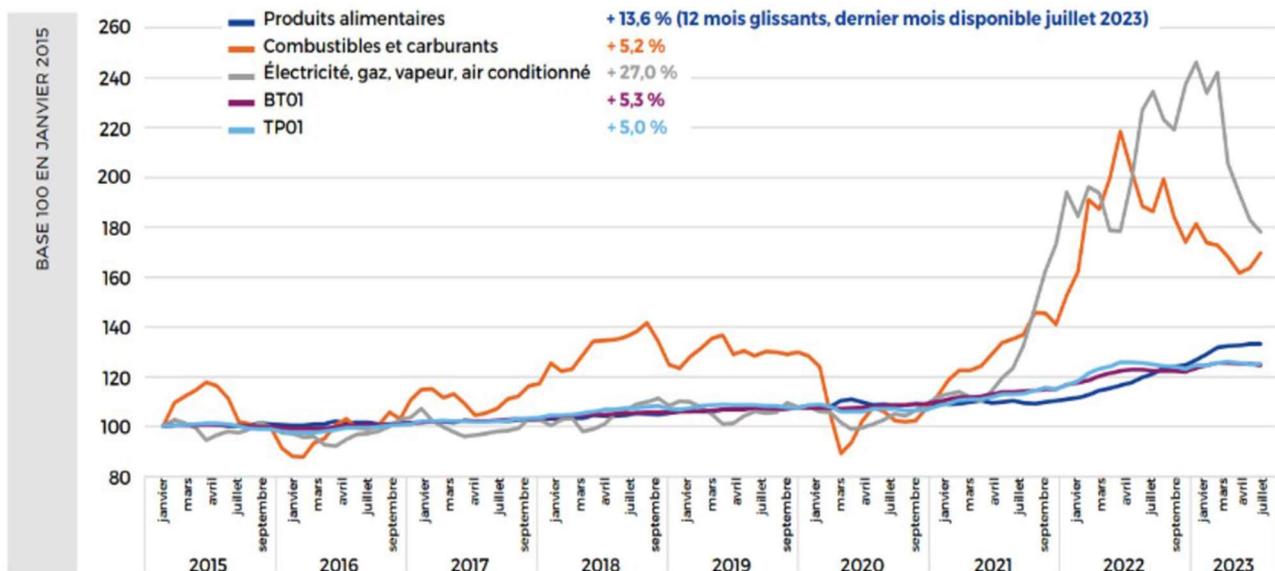
Au niveau international tout d’abord avec les différents conflits et leurs impacts sur l’économie mondiale. Ainsi, en introduction du PLF 2024 il est indiqué que « *le PLF s’inscrit dans un environnement économique complexe marqué par la hausse des taux d’intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures* ».

La BCE a de nouveau procédé à une hausse de ses taux directeurs en septembre 2023. Naturellement, le coût des emprunts pour les collectivités progresse.

Au niveau national ensuite, la Banque Postale anticipe une progression des dépenses de fonctionnement 2023 de 5,8 % soit la plus forte évolution depuis 16 ans. Le graphique illustre les pics d’inflation de l’électricité et de l’alimentation, notamment, sur la fin 2022 et le premier semestre 2023.

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Source : Indices Insee



Les prévisions macro-économiques du PLF pour 2024 tablent sur une croissance notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %. Cette prévision de croissance avec une économie de 10 milliards pour équilibrer le budget où se feront les économies pour l'heure nous n'en avons pas les détails.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027 (contre 4,9 % en 2023). Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027).

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement qui soit chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

Pour le gouvernement, le bouclier tarifaire sur l'énergie a permis de réduire le niveau des prix de 2 points. On passerait, en 2024, d'une inflation énergétique et sur les produits alimentaires à une inflation qui toucherait les services. Les perspectives d'inflation posées par le rapport annuel au PLPFP sont les suivantes :

Perspectives à moyen terme	2023	2024	2025	2026	2027
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	4,8%	2,5%	2%	1,75%	1,75%

Néanmoins, bien qu'une décélération de l'inflation se soit amorcée en 2023 (+ 4.8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6.3 % en février 2023), le syndicat sera impacté par l'augmentation des produits manufacturés et produits chimiques qui n'évoluent pas sur le rythme de l'inflation classique.

D'autre part, le syndicat sera également impacté sur les dépenses de personnel qui devront prendre en compte :

- L'intégration des agents de la régie de Tosse
- Les effets en année pleine des mesures d'augmentation du point d'indice (+ 3.5 % en juillet 2022 suivie d'une augmentation de + 1.5 % à partir de juillet 2023) ;
- L'attribution de points d'indice supplémentaire (+5pts) à chaque agent au 1er janvier 2024 ;
- La revalorisation du SMIC ;
- La mise en place du CIA.

Enfin, le syndicat devrait voir sa facture énergétique baissée de 14% (à consommation égale) suite au nouveau marché d'achat du groupement de commandes régional suivi par le Sydec.

D'autre part, le syndicat en application des articles du chapitre II du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services (CIBS) relative à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), peut demander l'application du taux réduit pour la TICFE, pour son activité de production et de distribution d'eau et d'assainissement. TICFE à taux réduit à 7,5 €/MWh au lieu de 21€/MWh.



2. LES ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Hausse des prix

Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,9 % en 2023 en France. Il s'agit du deuxième taux d'inflation le plus élevé depuis 1991, après 2022 (+ 5,2 %).

La hausse des prix et surtout de l'énergie a fortement impacté les services de l'eau et de l'assainissement avec un **montant supplémentaire sur l'énergie de 967 000 €**.

Les mesures de sobriété du syndicat avec l'optimisation de l'aération sur les STEP ont permis de contenir cette augmentation mais les marges de manœuvre après ce travail sont limitées car nous devons assurer la collecte des effluents et leur traitement dans les différentes conditions.

Pour diminuer les coûts le syndicat continuera son programme d'investissement avec la réhabilitation des réseaux pour supprimer les eaux parasites, l'optimisation des traitements. Des études sont menées sur des solutions d'autoconsommation électrique avec la pose de panneaux photovoltaïques au niveau de ses installations de traitement.

D'autres augmentations auront un impact sur nos budgets, elles sont dues principalement :

- à l'augmentation des charges de personnels en grande partie liée à la valorisation du point d'indice sur l'année complète, points d'indice supplémentaires, CIA, recrutement 1 personne process
- à l'augmentation du coût des emprunts,
- à l'augmentation du coût des travaux et fournitures.

Un territoire attractif - démographie dynamique

Le syndicat se trouve sur un territoire attractif nous enregistrons depuis plusieurs années une hausse continue du nombre d'abonnés.

2024 sera marquée par l'intégration de la **commune de Tosse** au sein du syndicat. Ce sont 2100 abonnés de plus que comptera le syndicat avec les consommations rattachées.

Comparaison m³ production

	Marenne Adour	Marensin	Progression
2019	3 425 498 m ³	1 885 945 m ³	+ 5,5%
2020	3 615 657 m ³	1 971 725 m ³	+ 1,66%
2021	3 547 406 m ³	1 939 442 m ³	-1,8%
2022	3 583 126 m ³	1 992 673 m ³	+ 1,62 %
2023	3 583 948 m ³	1 952 520 m ³	-0.7%

Le volume produit en 2023 est comparable à 2022, le volume produit sur le secteur Marensin est plus sensible aux conditions météorologiques de l'été.

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter 30 010 abonnés en 2020 nous comptons en ce début d'année 30 906 abonnés.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre abonnés	30 007	30 160	30 906	31 632 (+ 2,4 %)	32 309 (+2,1%)



Cette attractivité se traduisant par l'augmentation du nombre d'abonnés et par l'augmentation de la consommation notamment hors période estivale, nous impose de travailler sur la sécurisation des ressources en eau.

Le Département, a lancé une étude sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur Sud-Ouest littoral landais les conclusions ne seront connues qu'à compter du 2^{ème} semestre 2024.

Tout en s'adaptant à la conjoncture économique, le Syndicat devra porter des dépenses de fonctionnement et des investissements essentiels pour le territoire afin de :

• **Disposer d'une eau potable de qualité et en quantité** : cela passe par la poursuite de la sécurisation du territoire avec :

- Recherche et mobilisation de ressource en eau supplémentaire (Forages)
- Renouvellement et entretien du patrimoine (réseau, ouvrages)
- Réalisation d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire et poursuite de la mise en place du PGSSE (programme de gestion de sécurité sanitaire de l'eau)
- La mise en œuvre du plan d'action territorial (PAT) sur le champ captant d'Orist
- Le traitement des problématiques CVM et COT

• **Disposer de systèmes d'assainissement performants protégeant les milieux et permettant le développement des communes** cela passe par des investissements sur :

- Renouvellement et entretien du patrimoine (postes relèvement, réseau de collecte, step)
- Réhabilitation extension capacité des STEP
- Le suivi du traitement et de la collecte des eaux usées

2/ EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES EXECUTION BUDGETAIRE 2019 – 2023

SERVICE EAU Évolution des dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont en augmentation avec une évolution de +435 000 € pour l'énergie soit presque 100%



K€	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	2 160	2 355	2 148	2 686	3 204
604-Achats d'études, prestations de services	181	142	221	143	137
6061-Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	354	423	254	446	881
6062-Produits de traitement	155	194	146	163	184
6063-Fournitures d'entretien et de petit équipement	96	107	131	168	244
6064-Fournitures administratives	0	15	16	14	14
6066-Carburants	0	47	57	75	85
6068-Autres matières et fournitures	88	53	69	67	9
611-Contrats de prestations de services	134	107	78	112	133
6135-Locations mobilières	72	84	125	110	112
61523-Réseaux	0	191	156	360	227
61528-Autres (interventions sur stations)	0	80	36	16	78
61551-Matériel roulant	0	28	32	32	37
61558-Autres biens mobiliers (espaces verts)	0	35	35	43	62
6156-Maintenance	0	149	155	166	183
6161+6168-Assurances	0	34	44	54	62
617-Etudes et recherches	0	72	10	37	12
618-Divers (formations)	0	26	23	48	46
6261-Frais d'affranchissement	0	41	42	48	46
6262-Frais de télécommunications	0	34	32	39	35
6288-Analyses d'eau	95	87	84	92	70
6371-Redevance versée aux agences de l'eau	281	318	288	317	358
Solde charges à caractère général	704	85	113	136	148
Charges de personnel	2 455	2 510	2 657	2 734	2 887
Eau	0	1 364	1 474	1 474	1 585
Assainissement Collectif	0	1 093	1 144	1 170	1 236
SPANC	0	53	39	90	67
Solde charges de personnel	2 455	0	0	0	0
Autres charges de gestion courante	110	236	289	320	347
653-Elus	0	0	0	46	50
654-Créances éteintes et non valeurs	0	0	0	60	69
Solde autres charges de gestion courante	110	236	289	213	229
Atténuations de produits	1 271	1 536	1 845	1 693	1 741
701249 - Redevance pollution agence de l'eau	831	1 025	1 185	1 132	1 134
706129 - Redevance modernisation réseau agence de l'eau	439	511	660	561	606
Charges de fct courant	5 995	6 636	6 940	7 433	8 179
Charges exceptionnelles larges	49	76	11	16	129
Solde charges exceptionnelles larges	49	76	11	16	129
Charges de fct hs intérêts	6 044	6 712	6 951	7 449	8 308

Evolution des recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 040-200087278-20240227-2402_01_DEL_DOB-DE



K€	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services (hs ventes d'eau)	5 298	4 334	4 629	4 814	4 642
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0
70123 - Contre valeur redevance prélèvement	420	367	381	402	337
701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique	1 313	1 160	1 145	1 269	1 147
704 - Travaux	324	184	377	258	275
706121 - Redevance pour modernisation réseaux	650	612	594	698	631
7064 - Location de compteurs	386	304	309	295	336
7068 - Autres prestations de services	293	260	333	283	255
7084 - Mise à disposition de personnel facturé	1 570	1 146	1 183	1 260	1 303
7087 - Remboursements de frais	338	302	307	348	358
Solde produits des services	4	0	0	0	0
Impôts et taxes	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	0	0	52	63	85
Subvention d'exploitation - budget principal	0	0	0	0	0
Solde subventions d'exploitation	0	0	52	63	85
Autres produits de gestion courante	102	109	174	147	152
Atténuations de charges	40	37	18	31	41
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0
Produits de fct courant (hs ventes d'eau)	5 440	4 481	4 873	5 056	4 919
Produits exceptionnels larges	58	73	84	139	152
774 - Subvention d'équilibre - budget principal	0	0	0	0	0
Solde produits exceptionnels larges	58	73	84	139	152
Produits de fonctionnement (hs ventes d'eau)	5 498	4 553	4 957	5 194	5 071

K€	2019	2020	2021	2022	2023
Ventes eau – Montant produits	5 595	4 957	4 986	5 385	5 680

Les recettes liées à la redevance eau représentent 52,8% des recettes du service eau. Hors redevances de l'Agence de l'eau les redevances eau représentent 70% des recettes.

Attention à la lecture du tableau en effet en 2019 il y avait du rattachement de recettes 2018, pour les exercices 2020 et 2021 nous avons modifié notre mode de relève des compteurs d'eau les communes de Saubion St Geours et St Vincent de Tyrosse sont relevées au mois de mai il y a eu un décalage sur les années 2021 et 2022.

Prévision résultats

Le compte administratif 2023 prévisionnel du service de l'eau devrait présenter un excédent global d'environ 3 millions € ; montant qui sera ensuite intégré au budget primitif 2024 au moment du compte administratif.

La situation de la balance financière au 31/12/2023 est retranscrite comme suit :



RESULTAT D'INVESTISSEMENT	+ 2 744 670.30	RAR Dépenses	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	+ 1215 474.12	RAR Recettes	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 077 504.50	solde RAR	-1 390 612.56
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	3 210 439.49	Besoin financement Inv	-175 138.44
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	3 822 174.80	Résultat exploitation	3 210 439.49
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE CUMULE	4 425 913.61	SOLDE	3 035 301.05

SERVICE ASSAINISSEMENT

Évolution des dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont en augmentation avec une évolution de +532 000 € pour l'énergie soit presque 100% d'augmentation

K€	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	2 145	2 363	2 362	3 115	3 039
Remboursements frais généraux BP	0	0	0	341	351
604-Achats d'études, prestations de services	0	0	0	162	163
6061-Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	0	0	0	587	1 119
6062-Produits de traitement	0	0	0	159	226
6063-Fournitures d'entretien et de petit équipement	0	0	0	82	111
611-Contrats de prestations de services (sous-traitance générale)	0	0	0	231	189
61521-Bâtiments publics	0	0	0	443	45
61523-Réseaux	0	0	0	340	226
61528-Autres (interventions sur stations)	0	0	0	13	28
61558-Autres biens mobiliers (espaces verts)	0	0	0	97	91
6156-Maintenance	0	0	0	228	194
6248-Divers transports	0	0	0	173	118
6262-Frais de télécommunications	0	0	0	7	7
6288-Analyses	0	0	0	54	44
Solde charges à caractère général	2 145	2 363	2 362	198	127
Charges de personnel	1 380	1 093	1 144	1 170	1 236
Remboursements personnel BP	0	0	0	0	0
Solde charges de personnel	1 380	1 093	1 144	1 170	1 236
Autres charges de gestion courante	40	138	192	180	174
654-Créances éteintes et non valeurs	0	0	0	39	26
Solde autres charges de gestion courante	40	138	192	141	148
Atténuations de produits	0	0	0	0	0
Charges fct courant diverses	0	0	0	0	0
Charges de fct courant	3 565	3 594	3 698	4 465	4 449
Charges exceptionnelles larges	41	49	86	31	90
672 - Reversement de l'excédent au BP	0	0	0	0	0
Solde charges exceptionnelles larges	41	49	86	31	90
Charges de fct hs intérêts	3 606	3 643	3 785	4 496	4 539



Évolution des recettes de fonctionnement

K€	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services (hs redevances assain.)	582	529	562	524	517
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0
704 - Travaux	281	198	206	165	156
7068 - autres prestations de services	299	331	356	359	361
Solde produits des services	2	0	0	0	0
Impôts et taxes	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	159	139	159	157	24
Subvention d'exploitation - budget principal	0	0	0	0	0
Solde subventions d'exploitation	159	139	159	157	24
Autres produits de gestion courante	866	858	835	1 034	1 172
Atténuations de charges	0	0	0	0	0
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0
Produits de fct courant (hs redevances assain.)	1 607	1 527	1 555	1 715	1 714
Produits exceptionnels larges	91	88	88	167	368
774 - Subvention d'équilibre - budget principal	0	0	0	0	0
Solde produits exceptionnels larges	91	88	88	167	368
Produits de fonctionnement (hs redevances assain.)	1 698	1 615	1 643	1 882	2 082

L'évolution des produits de fonctionnement courant hors redevance assainissement est principalement due à l'évolution des recettes liées à la PFAC (1 172 000 €) compensant l'arrêt de la subvention sur la prime épuration de l'agence de l'eau.

K€	2019	2020	2021	2022	2023
Redevances assainissement – Montant produits	4821	4 512	4 504	5 012	5419

Les recettes liées à la redevance assainissement représentent 72,2% des recettes du service assainissement, les recettes liées à a PFAC 15,6%.

Attention comme pour le service de l'eau, la lecture du tableau doit tenir compte du rattachement de recettes 2018, pour les exercices 2020 et 2021 nous avons modifié notre mode de relève des compteurs d'eau les communes de Saubion St Geours et St Vincent de Tyrosse sont relevées au mois de mai il y a eu un décalage sur les années 2021 et 2022.

Prévision résultats

Le compte administratif 2023 prévisionnel du service de l'assainissement devrait présenter un excédent global d'environ 2 469 000 € ; montant qui sera ensuite intégré au budget primitif 2024 au moment du compte administratif.

La situation de la balance financière au 31/12/2023 est retranscrite comme suit :



RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 531 904,46	RAR Dépenses	1 011 638,78
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	-147 405,67	RAR Recettes	1 068 707,25
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 567 220,40	solde RAR	57 068,47
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	2 559 378,87	Besoin financement Inv	-90 337,20
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	3 099 124,86	Résultat exploit	2 559 378,87
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE CUMULE	2 411 973,20	SOLDE	2 469 041,67

3/ ETAT DE LA DETTE

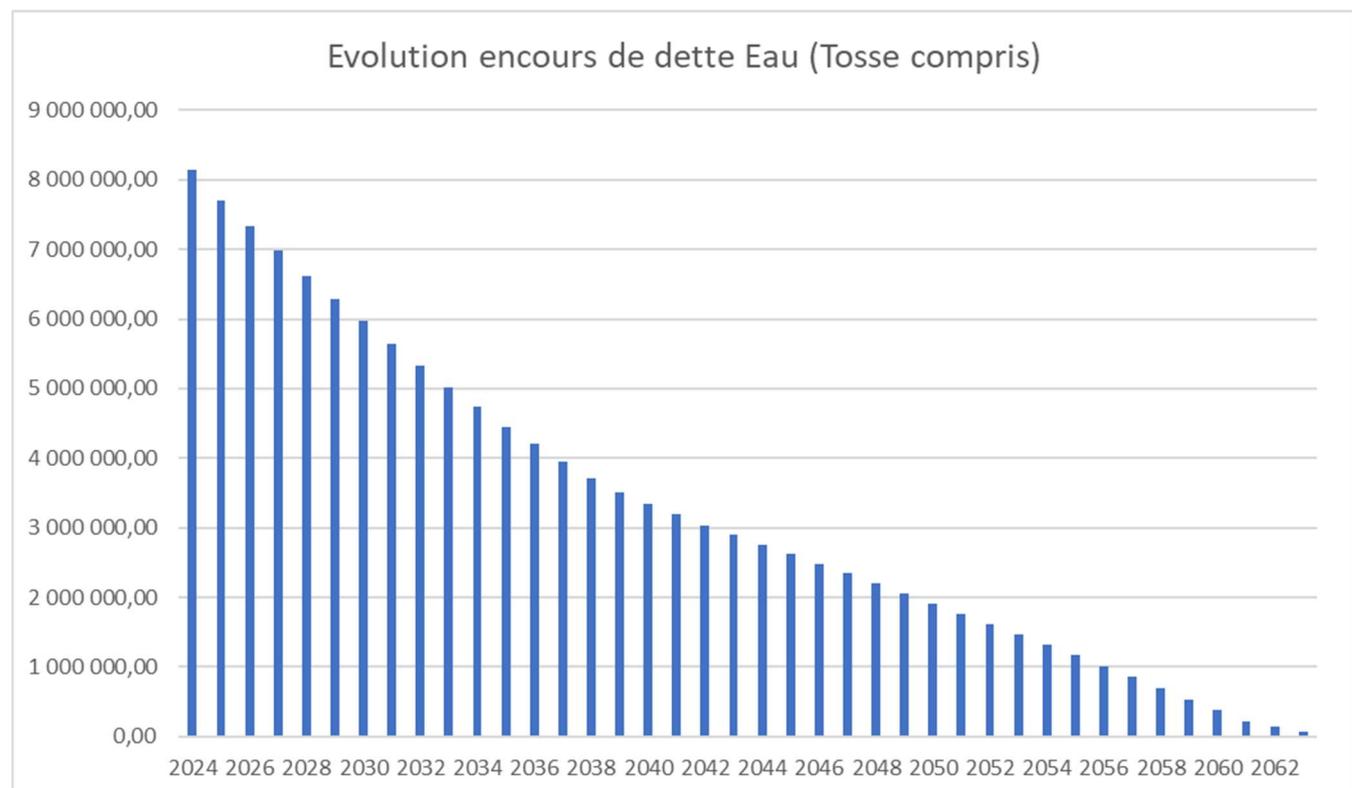
SERVICE DE L'EAU

Service faiblement endetté – durée extinction dette < 4 ans (3 ans).

Encours au 01/01/2024 : 8 148 K€ (dont 1 600 000 € d'emprunt contracté en 2023 et intégration des emprunts

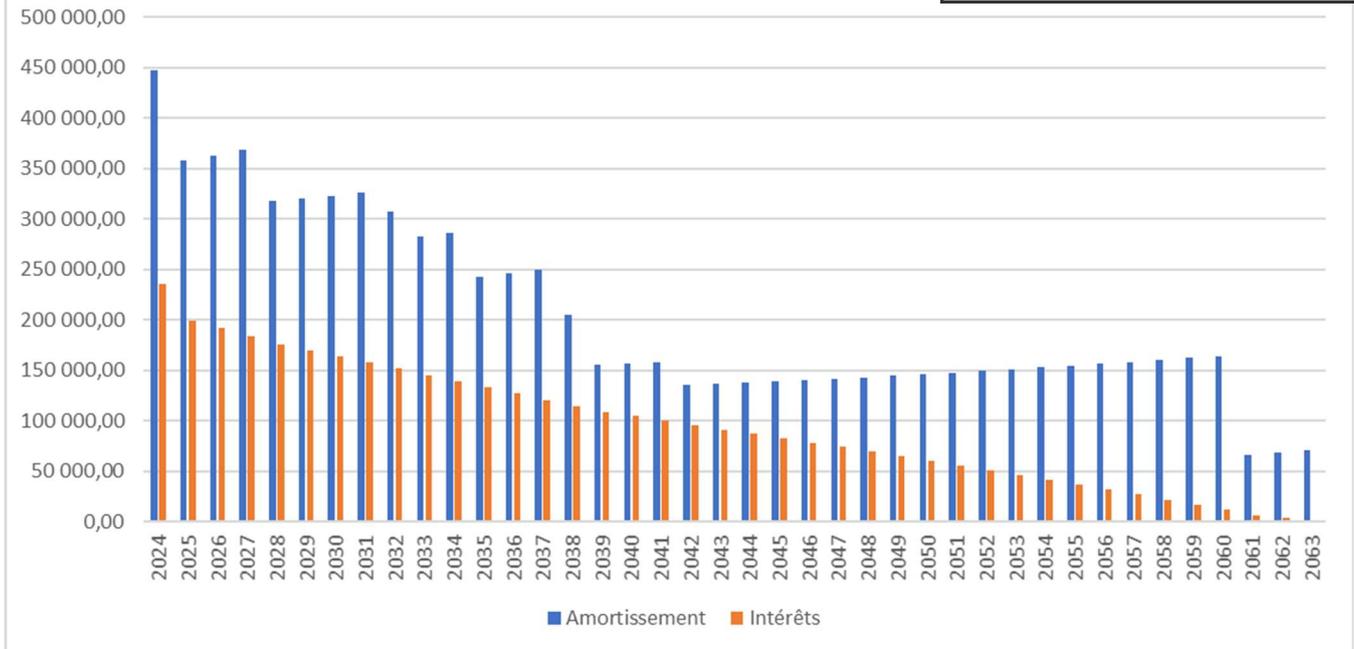
Tosse pour 1 159 K€)

Remboursement annuel 2023 : 494 K€ capital – 93 K€ intérêts





Remboursement de la dette Eau (Tosse compris)



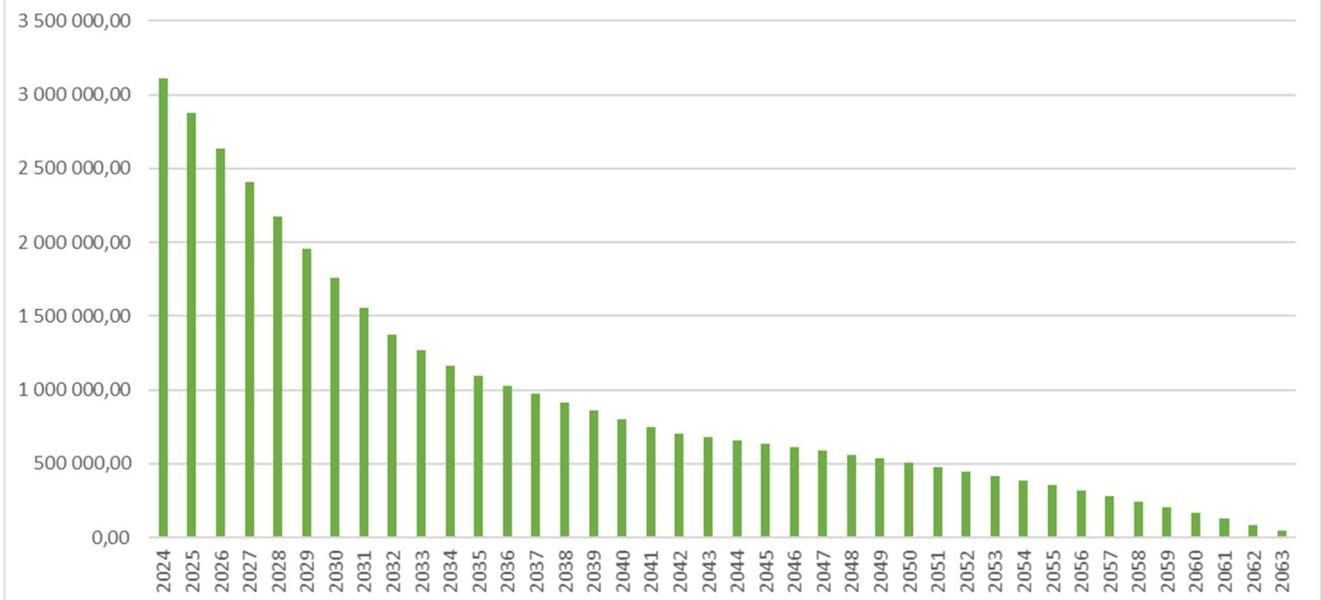
SERVICE ASSAINISSEMENT

Service faiblement endetté – durée d’extinction dette < 1 ans (0,85 ans).

Encours au 1/01/2024 : 3 108 K€ (dont 1 000 000 € d’emprunt contracté en 2023 et intégration des emprunts Tosse pour 653 K€)

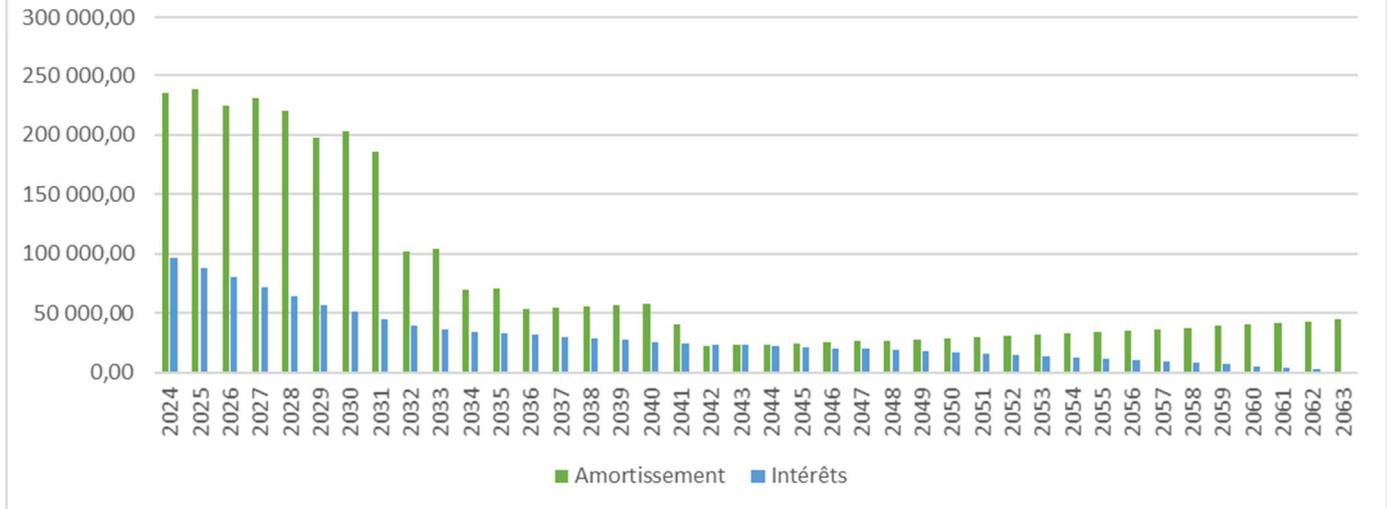
Remboursement annuel 2023 : 162 K€ capital – 52 K€ intérêts

Evolution encours de dette Assainissement (Tosse compris)





Remboursement de la dette Assainissement (Tosse compris)



SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce service n'a pas de dette.

4/ RESSOURCES HUMAINES

Présentation bilan rétrospectif et étude prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que des crédits afférents.

4-1 Evolutions des dépenses depuis 2019 et prospective 2024

Chapitre	2019*	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
Charges nettes	2 360 000 €	2 510 155,14 €	2 656 759,70 €	2 726 851,62 €	2 887 292,88€	3 000 000 €
Effectif	52	55	56	57	57	58

Au 31/12/2023 l'effectif du Syndicat est constitué par 57 agents.

L'effectif du syndicat a évolué en 2023 avec le recrutement :

- 1 CDI embauché après le départ en retraite du chef de service maintenance (mai 2022) en année pleine 2023
- 1 CDD accueil pour remplacer agent en maladie Tyrosse puis CDI en avril 2022 en année pleine 2023 puis titulaire
- 1 CDI recruté pour le service process en décembre 2022 en année plein 2023
- Remplacement CDD animatrice à mi-temps par 1 temps plein sur année pleine en 2023
- 1 Agent titulaire en formation sept 2022 à sept 2023 (85% du TBI) départ en oct 2023 pas IFSE pdt formation
- Revalorisation primes en mai 2022 en année pleine pour 2023
- + 1,5% valeur du point d'indice dès juillet 2023 pour tous les agents
- 1 Agent titulaire en disponibilité
- 1 agent en Longue Maladie pas IFSE
- 1 agent titulaire passe à 50% suite à son retour après avoir épuisé son droit au TP Thérapeutique

Les dépenses de personnel vont augmenter en 2024 par rapport à 2023 pour prendre en compte :

- Le recrutement courant 2024 d'un agent exploitation au service process.
- Le tuilage de deux agents suite au départ d'un agent et au départ à la retraite d'un autre agent.



- Le glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel
- + 1,5% valeur du point d'indice dès juillet 2023 pour tous les agents
- 5 Points d'indice supplémentaires dès 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents
- Prise en compte de la mise en place du CIA

Perspective d'évolution des dépenses de personnel de 3,91% en 2024.

4-1-1 Traitement indiciaire et régime indemnitaire

TRAITEMENT BRUT TOTAL (HORS RI)	2019	2020	2021	2022	2023
Agents titulaires	773 42.50 €	781 595,15 €	779 419,43 €	806 443,22 €	757 907,69 €
Agents non titulaires	169 472,73 €	160 835,31 €	171 832,89 €	164 104,31 €	203 801,58 €
Agents droits privé	385 792,38 €	409 855,45 €	478 442,74 €	481 457,68 €	596 641,81 €
TOTAL	1 328 307,681€	1 351 722,21 €	1 429 695,06 €	1 453 005,21 €	1 558 351,81 €

REGIME INDEMNITAIRE (RI)	2019	2020	2021	2022	2023
Agents titulaires	207 311,60 €	191 991,92 €	198 137,23 €	204 740,96 €	194 950,26 €
Agents non titulaires	46 167,50 €	51 744,96 €	47 429, 88 €	51 613,35 €	56 451,67 €
Agents droits privé	112 417,62 €	113 361,80 €	119 606,19 €	130 995,83 €	150 795,40 €
TOTAL	365 896,72 €	357 598,68 €	365 173,33 €	387 350,14 €	402 197,33 €

4-1-2 NBI (nouvelle bonification indiciaire)

Années	Montant
2019	7 959,51 €
2020	8 635,68 €
2021	8 548,59 €
2022	8 023,63 €
2023	6 969,22 €

La NBI suit l'évolution du recrutement et de la rémunération des agents.

4-1-3 Heures supplémentaires – Astreinte

Nombre heures supplémentaires

Années	TITULAIRES	N TITULAIRES	PRIVES	TOTAL
2017	319,75	66,5	604,75	991
2018	258,75	49,5	507,35	815,6
2019	458	107	546,15	1 111,15
2020	414,50	91,50	504,00	1010,00
2021	360	122	527	1 009,00
2022	372	83	378,25	833,25
2023	357,5	65	531	953,50

Heures supplémentaires rémunérées

Années	TITULAIRES	N TITULAIRES	PRIVES	TOTAL
2019	11 525,14 €	2 519,13 €	10 173,15 €	24 217,42 €
2020	11 508,49 €	2 911,74 €	10 541,08 €	24 961,31 €

2021	8 589,1 €	2 734,77 €	10 894 88,6 €	22 218,12 €
2022	8 915,06 €	1 770,33 €	8 129 88,6 €	21 957,56 €
2023	9 023,14 €	1 558,42 €	11 376,00 €	21 957,56 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

22 218,12 €

ID : 040-200087278-20240227-2402_01_DEL_DOB-DE





Indemnité d'astreintes

Années	TITULAIRES	N TITULAIRES	PRIVES	TOTAL
2019	15 569,55 €	4 504,95 €	16 570,80 €	36 645,30 €
2020	17 950,30 €	5 398,05 €	19 455,70 €	42 804,05 €
2021	17 521,09 €	5 215,60 €	18 292,95 €	41 150,60 €
2022	19 108,30 €	4 946,95 €	18 828,40€	42 883,65 €
2023	16 300,15 €	4 127,55 €	22 453,85€	42 881,65 €

4-2 Structure des effectifs

4-2-1 Evolution des emplois permanents depuis 2017

Type de recrutement

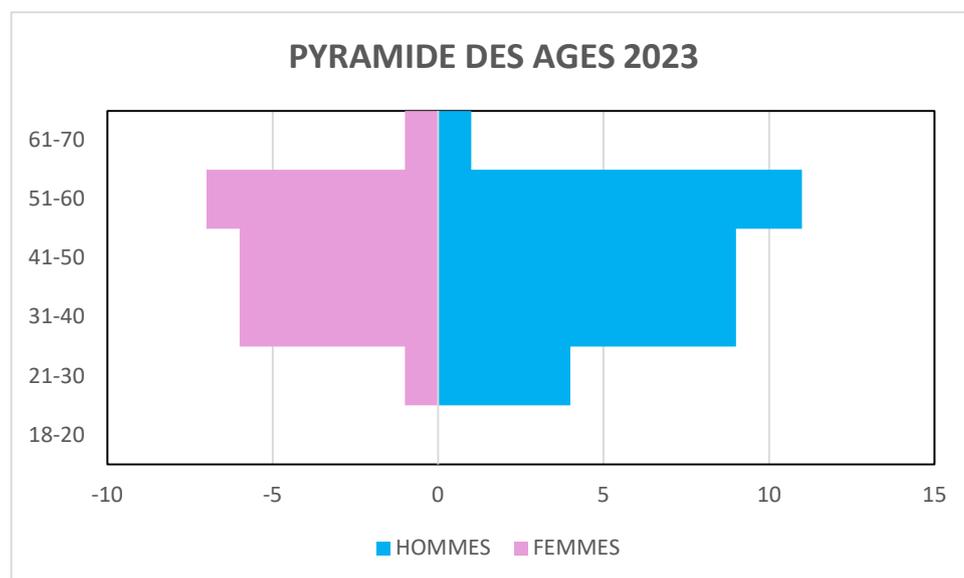
ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PUBLIC	35	37	34	35	35	35	35
PRIVE	14	13	16	18	21	22	22
Emploi Avenir	1	1	1	0	0	0	0
APPRENTI	1	1	1	2	0	0	0
TOTAL	51	52	52	55	56	57	57

4-2-2 Bilan sur la parité

PARITÉ

ANNEE	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
HOMMES	34	36	36	36	36
FEMMES	18	19	20	21	21
TOTAL	52	55	56	57	57

4-2-3 Pyramide des âges





4-2-4 Le temps de travail

Le temps de travail effectif annuel est de 1607 heures sur la base de 35h par semaine.

Les services du Syndicat fonctionnent sur un cycle de 2 semaines une semaine 32 heures une semaine 40 heures – temps de travail par jour 8H15 - 10 jours de RTT sont ainsi attribués dans l'année.

4-2-5 Évolution des Arrêts de travail

Nombre de jour d'arrêts par an

TYPE ARRET/ANNEE	2019 Calendaire	2020 Calendaire	2021 Calendaire	2022 Calendaire	2023 Calendaire
ARRET MALADIE (ordinaires et exceptionnels)	634	231	168	291	120
MALADIE + 90 jours	27	595	1 034	1005	650
ACCIDENT TRAVAIL	0	33	50	0	1
CONGE PATERNITE	184	0	40	44	6
CONGE MATERNITE	0	183	0	126	125
TOTAL	845	1 042	1 301	1 501	902

Les arrêts pour maladie ordinaire prennent en compte les arrêts inférieurs **à 3 mois**.

Il faut pondérer les résultats en prenant en considération les arrêts maladie exceptionnels de longue durée ainsi que les arrêts suites à des interventions chirurgicale qui ont un impact significatif sur le nombre total de jours d'arrêts maladie.

2 agents en arrêt pour **intervention** 232 jours

1 agent en **Longue maladie** sur 10 mois (mars-décembre) 308 jours

1 agent intervention **épaule** (42 jours) + **maladie** (68 jours) -110 jours

Total 628 jours calendaires pour arrêts maladie (902-(interventions agents 232+42))

} 650 jours

Nombre arrêts maladie exceptionnels calendaire	Nombre jour arrêts maladie	Nombre agents SM EMMA	Moyenne nbre d'arrêts par agent j/agent
2019 MO 390 JOURS pour 5 agents	244	52 agents	4.69
2020 MO 135 JOURS pour 3 agents	96	55 agents	1.74
2021 MO 124 JOURS pour 2 agents	44	56 agents	0.78
2022 MO 111 JOURS pour 5 agents	180	57 agents	3,16
2023 MO 50 JOURS pour 3 agents	70	57 agents	1,23



Service de l'eau

La prospective présentée prend en considération les éléments suivants :

Évolution des dépenses de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement 2024 ont été prises en compte les dépenses enregistrées dans le compte administratif des exercices 2023 avec des dépenses supplémentaires pour la prise en charge de la commune de Tosse.

- Évolution des charges de fonctionnement du chapitre 11 de 19% en 2024 pour prendre en compte l'évolution :
 - les dépenses liés au PGSSE comblement forages, renouvellement clôtures, et renouvellement supervision au niveau des comptes 611 (+300 K€) et 61521 (+124 K€)
 - du coût de l'énergie baisse de 14% par rapport à 2023 mais intégration fonctionnement Tosse soit une évolution globale de 0,1% qui sera évaluée à compter de 2025 à + 2,5% par an
 - du coût des produits de traitement nous avons estimé une évolution de 2,5% par an à compter de 2025
 - du coût du carburant + 5,6% 2024 puis 2% à compter de 2025
- Provision pour non valeurs 105 000 € (15% des impayés des exercices 2016 à 2022)
- Charges de personnel - Augmentation masse salariale +3,9% prise en compte en année pleine des agents recrutés, de l'augmentation du point d'indice, augmentation de 5 points d'indice, du glissement vieillesse technicité -GVT - de la révision du régime indemnitaire, puis +2,5 % par an

Les charges de fonctionnement augmentent en 2024 tirées essentiellement par les charges liées aux travaux retenus dans le cadre du PGSSE, puis par les charges de personnel.

Pour les charges sur l'énergie nous comptons sur une baisse de l'énergie à compter de 2024 puis une évolution annuelle de 2,5%.



III. CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

III.1 - Montant des charges de fonctionnement hors intérêts

K€	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général	3 204	3 812	3 437	3 446	3 641	3 649	3 786	3 865
Remboursements frais généraux BP	0	0	0	0	0	0	0	0
604-Achats d'études, prestations de services	137	200	204	208	212	216	221	225
6061-Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	881	800	820	840	862	883	905	928
6062-Produits de traitement	184	200	205	210	215	221	226	232
6063-Fournitures d'entretien et de petit équipement	244	230	235	239	244	249	254	259
6064-Fournitures administratives	14	15	15	16	16	16	17	17
6066-Carburants	85	90	92	94	96	97	99	101
6068-Autres matières et fournitures	9	30	31	31	32	32	33	34
611-Contrats de prestations de services	133	430	133	136	193	197	201	258
6135-Locations mobilières	112	120	138	141	144	146	149	152
61521-Bâtiments publics	41	165	45	46	47	48	49	50
61523-Réseaux	227	250	255	260	265	271	276	282
61528-Autres (interventions sur stations)	78	20	80	20	80	20	80	20
61551-Matériel roulant	37	38	39	39	40	41	42	43
61558-Autres biens mobiliers (espaces verts)	62	65	66	68	69	70	72	73
6156-Maintenance	183	190	194	198	202	206	210	214
6161+6168-Assurances	62	65	66	68	69	70	72	73
617-Etudes et recherches	12	44	48	45	52	45	45	52
618-Divers (formations)	46	50	51	52	53	54	55	56
6261-Frais d'affranchissement	46	50	51	52	53	54	55	56
6262-Frais de télécommunications	35	40	41	42	42	43	44	45
6288-Analyses d'eau	70	80	82	83	85	87	88	90
6371-Redevance versée aux agences de l'eau	358	390	398	406	414	422	431	439
Solde charges à caractère général	148	250	150	153	156	159	162	166
Charges de personnel	2 887	3 000	3 075	3 152	3 231	3 311	3 394	3 479
Remboursements personnel BP	0	0	0	0	0	0	0	0
Eau	1 585	1 657	1 699	1 741	1 785	1 829	1 875	1 922
Assainissement Collectif	1 236	1 286	1 318	1 351	1 385	1 419	1 455	1 491
SPANC	67	57	59	60	62	63	65	66
Solde charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges de gestion courante	347	360	360	365	365	365	365	365
653-Elus	50	50	50	55	55	55	55	55
654-Créances éteintes et non valeurs	69	60	60	60	60	60	60	60
Solde autres charges de gestion courante	229	250	250	250	250	250	250	250
Atténuations de produits	1 741	1 700	1 709	1 717	1 726	1 734	1 743	1 752
701249 - Redevance pollution agence de l'eau	1 134	1 100	1 106	1 111	1 117	1 122	1 128	1 133
706129 - Redevance modernisation réseau agence de l'eau	606	600	603	606	609	612	615	618
Solde atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges fct courant diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de fct courant	8 179	8 872	8 580	8 680	8 962	9 060	9 288	9 461
Charges exceptionnelles larges	129	315	113	113	113	113	113	113
672 - Reversement de l'excédent au BP	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde charges exceptionnelles larges	129	315	113	113	113	113	113	113
Charges de fct hs intérêts	8 308	9 187	8 693	8 793	9 075	9 173	9 401	9 574



Recettes de fonctionnement

Dans notre prospective l'évolution des recettes hors vente d'eau est limitée en moyenne à 1,3%.

L'évolution des recettes liées à la vente d'eau est limitée, après avoir pris en compte l'intégration des abonnés de la régie de Tosse, à 0,5% sur la période 2025-2030.

IV.1 - Montant des produits de fonctionnement (hs produit d'équilibre)

K€	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits des services (hs ventes d'eau)	4 642	4 843	4 907	4 972	5 039	5 106	5 175	5 246
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0	0	0	0
70123 - Contre valeur redevance prélèvement	337	380	382	384	386	388	390	392
701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique	1 147	1 200	1 206	1 212	1 218	1 224	1 230	1 236
704 - Travaux	275	280	286	292	298	303	310	316
706121 - Redevance pour modernisation réseaux	631	670	673	677	680	684	687	690
7064 - Location de compteurs	336	310	313	316	319	323	326	329
7068 - Autres prestations de services	255	280	283	286	288	291	294	297
7084 - Mise à disposition de personnel facturé	1 303	1 343	1 376	1 411	1 446	1 482	1 519	1 557
7087 - Remboursements de frais	358	380	388	395	403	411	420	428
Solde produits des services	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	85	177	57	57	57	57	50	50
Subvention d'exploitation - budget principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde subventions d'exploitation	85	177	57	57	57	57	50	50
Autres produits de gestion courante	152	179	183	186	190	194	198	202
Atténuations de charges	41	30	30	30	30	30	30	30
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits de fct courant (hs ventes d'eau)	4 919	5 230	5 176	5 245	5 315	5 387	5 453	5 527
Produits exceptionnels larges	152	340	60	60	60	60	60	60
774 - Subvention d'équilibre - budget principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde produits exceptionnels larges	152	340	60	60	60	60	60	60
Produits de fonctionnement (hs ventes d'eau)	5 071	5 570	5 236	5 305	5 375	5 447	5 513	5 587

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ventes d'eau	5 595	4 957	4 986	5 385	5 680	5 790	5 819	5 848	5 877	5 907	5 936	5 966
Ventes d'eau	0,6%	-11,4%	0,6%	8,0%	5,5%	1,9%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%

Dépenses d'investissement

Montant prévisionnel des dépenses d'équipement de 23,35 millions d'euros sur la période 2024- 2030

Prise en compte d'un montant d'investissement de 5,72 millions en 2024, 3,63 millions en 2025 puis 3 millions d'euros par an 2026/2028 puis 2,5Millions par an.

Le but de cette prospective est de voir les capacités financières du service avec des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement et une faible évolution des recettes.

Le financement des dépenses d'équipement sur 2024-2030 se fait par :

- Un Autofinancement de 12,55 millions d'euros sur la période soit 53,74% du financement de l'investissement
- Un Montant d'emprunt de 5,50 millions sur la période 2024-2030 soit 23,54% du financement de l'investissement



- Un montant de subvention de 5,30 millions soit 22,72% du financement de l'investissement

Le service de l'eau est un service très peu aidé par l'agence de l'eau hors appel à projets dont a pu bénéficier le syndicat notamment pour le renouvellement des canalisations dans le cadre de la problématique CVM ainsi que pour l'amélioration des réseaux fuyards. Un appel à projets est en cours le syndicat doit candidater pour le secteur Adour préconisé par l'Agence de l'eau.

Malgré les contraintes que nous nous sommes imposées dans cette prospective financière et de l'effet ciseau qu'elles entraînent avec une hausse des dépenses et la stagnation des recettes, nous constatons que l'équilibre financier du budget Eau ne serait pas menacé sur la période 2024 -2030 puisque les ratios d'équilibre annuel et pluriannuel seraient respectés.

Période 2024-2030

- Contrainte d'amortissement : le ratio Epargne brute/dotation pour les amortissements serait de 1,4 en fin de période 2030
- Délai de désendettement, le ratio Encours/épargne brute serait de 5,5 ans en fin de période ce qui est bien inférieur à la limite de 10 ans fixée comme objectif à ne pas dépasser par le syndicat.
- L'excédent global de clôture s'établirait à 800 K€ en fin de période.
- L'épargne nette serait de 1 217 K€ en fin de période.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Vente d'eau	5 680	5 790	5 819	5 848	5 877	5 907	5 936	5 966
Autres produits fct courant	4 919	5 230	5 176	5 245	5 315	5 387	5 453	5 527
Produits exceptionnels larges	152	340	60	60	60	60	60	60
Produits de Fonctionnement	10 751	11 360	11 055	11 153	11 253	11 354	11 449	11 553
Ev° nominale Charges fct courant	10,0%	8,5%	-3,3%	1,2%	3,2%	1,1%	2,5%	1,9%
Charges fct courant	8 179	8 872	8 580	8 680	8 962	9 060	9 288	9 461
Ch. exceptionnelles larges	129	315	113	113	113	113	113	113
Annuité de dette	642	689	558	586	644	646	704	762
Ch. de Fonctionnement larges	8 950	9 876	9 251	9 379	9 719	9 819	10 105	10 336
Epargne nette	1 801	1 484	1 804	1 774	1 534	1 535	1 344	1 217
Rec.Inv. hs Emprunt	667	2 640	555	314	8	8	8	8
Var Excédent	374	-1 596	-779	89	-459	-458	-148	-276
Dép Inv. hs Capital	3 694	5 720	3 638	3 000	3 000	3 000	2 500	2 500
Dép Inv. hs Dette	3 694	5 720	3 638	3 000	3 000	3 000	2 500	2 500
Dépenses directes d'équipt	3 694	5 720	3 638	3 000	3 000	3 000	2 500	2 500
Fonds de concours								
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	1 600	0	500	1 000				
Variables de pilotage	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ep brute	2 295	1 932	2 162	2 158	1 964	1 957	1 812	1 732
Encours (31.12)	6 990	6 542	6 683	7 299	7 869	8 447	8 979	9 464
Encours (31.12) / Ep brute	3,0	3,4	3,1	3,4	4,0	4,3	5,0	5,5
EGC	4 426	2 831	2 052	2 141	1 682	1 224	1 076	800
Ep brute / DAP	1,9	1,4	1,6	1,7	1,6	1,6	1,5	1,4
(Epargne brute + 002 + solde MO) / DAP	3,6	2,5	3,2	3,3	3,3	3,0	2,5	2,3
EGC / Dép réelles en jours	128	66	58	63	48	35	31	23
Capital	494	448	358	384	430	422	468	515
Variation EGC	374	-1 596	-779	89	-459	-458	-148	-276
EBC	2 420	2 148	2 415	2 413	2 230	2 234	2 101	2 032



V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

V.1 - Dépenses d'équipement et opérations pour compte de tiers

V.1.1 - Opérations d'équipement directes

K€	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Usine eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipement station Angresse	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseaux	0	1 610	2 500	2 550	2 550	2 550	2 050	2 050
Interconnexion	0	0	0	0	0	0	0	0
Extensions	0	0	0	0	0	0	0	0
Renouvellement	0	1 610	2 500	2 550	2 550	2 550	2 050	2 050
Réservoirs	0	1 290	193	0	0	0	0	0
Génie civil Réservoirs	0	1 070	0	0	0	0	0	0
Equipements	0	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation	0	220	193	0	0	0	0	0
Compteurs	0	255	240	240	240	240	240	240
Compteurs de sectorisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats compteurs	0	255	240	240	240	240	240	240
Etudes	0	95	125	30	30	30	30	30
Etudes	0	95	125	30	30	30	30	30
Forages	0	600	400	0	0	0	0	0
Secteur Marenne Adour	0	350	400	0	0	0	0	0
Secteur Marensin	0	250	0	0	0	0	0	0
Hors programme	0	1 720	30	30	30	30	30	30
RAR	0	1 690	0	0	0	0	0	0
Secteur Marenne Adour	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur Marensin	0	0	0	0	0	0	0	0
PGSSE	0	30	30	30	30	30	30	30
Acquisition terrain	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	3 694	150	150	150	150	150	150	150
Opérations d'équipement directes	3 694	5 720	3 638	3 000	3 000	3 000	2 500	2 500

Service de l'assainissement

La prospective présentée prend en considération les éléments suivants :

Pour les dépenses de fonctionnement ont été prises en compte les dépenses enregistrées dans le compte administratif 2023. Ce budget est plus stable que le budget eau, nous intégrons une évolution de 3,1% en 2024 suite à l'intégration de Tosse puis une évolution de 2,3% par an sur la période 2025/2030.

- Évolution des charges de fonctionnement comme pour le service de l'eau elles ont été tirées par les coûts de l'énergie, du carburant et des réactifs en 2023. Pour 2024 la baisse du coût de l'énergie sera compensée par les charges liées à la reprise des installations de Tosse.
- Provision pour non valeurs 75 000 € (15% des impayés des exercices 2016 à 2022)
- Évolution des charges de personnel, l'ensemble de la charge est porté par le service de l'Eau puis remboursé par le service suivant la répartition suivante :
 - o Pour les agents du réseau leur rémunération est prise à 20% par le service assainissement et à 80 % par le service de l'eau
 - o Pour les agents du service « process » la répartition est 70% pour le service assainissement et 30% pour le service eau
 - o Pour les agents administratifs et supports techniques la répartition entre les services est de 50%

Les charges de fonctionnement évoluent de 3,1 % par rapport à 2023 cette évolution est en partie liée par la prise en charge des installations de la commune de Tosse et par l'augmentation des charges de personnel



Évolution des dépenses de fonctionnement

III. CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

III.1 - Montant des charges de fonctionnement hors intérêts

K€	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général	3 039	3 134	3 205	3 277	3 351	3 427	3 504	3 584
Remboursements frais généraux BP	351	360	367	375	382	390	397	405
604-Achats d'études, prestations de services	163	166	169	173	176	180	183	187
6061-Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	1 119	1 120	1 148	1 177	1 206	1 236	1 267	1 299
6062-Produits de traitement	226	270	277	284	291	298	305	313
6063-Fournitures d'entretien et de petit équipement	111	120	122	125	127	130	132	135
611-Contrats de prestations de services (sous-traitance générale)	189	230	236	242	248	254	260	267
61521-Bâtiments publics	45	50	51	52	53	54	55	56
61523-Réseaux	226	250	255	260	265	271	276	282
61528-Autres (interventions sur stations)	28	30	31	31	32	32	33	34
61558-Autres biens mobiliers (espaces verts)	91	100	102	104	106	108	110	113
6156-Maintenance	194	210	214	218	223	227	232	236
6248-Divers transports	118	40	41	42	42	43	44	45
6262-Frais de télécommunications	7	8	8	8	8	9	9	9
6288-Analyses	44	50	51	52	53	54	55	56
Solde charges à caractère général	127	130	133	135	138	141	144	146
Charges de personnel	1 236	1 287	1 319	1 352	1 386	1 420	1 456	1 492
Remboursements personnel BP	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde charges de personnel	1 236	1 287	1 319	1 352	1 386	1 420	1 456	1 492
Autres charges de gestion courante	174	200						
654-Créances éteintes et non valeurs	26	50	50	50	50	50	50	50
Solde autres charges de gestion courante	148	150	150	150	150	150	150	150
Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges fct courant diverses	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de fct courant	4 449	4 621	4 724	4 829	4 937	5 047	5 160	5 276
Charges exceptionnelles larges	90	95	80	80	80	80	80	80
672 - Reversement de l'excédent au BP	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde charges exceptionnelles larges	90	95	80	80	80	80	80	80
Charges de fct hs intérêts	4 539	4 716	4 804	4 909	5 017	5 127	5 240	5 356

Évolution des recettes de fonctionnement

Les principaux critères pris en compte :

- Évolution des recettes liées à la redevance des eaux usées après avoir pris en compte l'augmentation 2013 est limitée sur la période 2023- 2030 de 0,5% par an.
Pour 2024 le montant des recettes est estimé 5 800 000 €. Ces recettes représentent plus de 75,5% des recettes de fonctionnement.
- Compte tenu du dynamisme dans les projets de construction ces dernières années le syndicat dispose d'un stock de PFAC à appeler. Dans la prospective il est prévu sur les 3 années de réduire ce stock pour un montant de 1,2 million d'euros puis à compter de 2027 de réduire ces recettes pour les 3 dernières années pour un montant de 800 000 €. Ces recettes de PFAC en 2023 représentent 15,6% des recettes de fonctionnement.
- Prévision d'une évolution de 2% par des produits liés aux prestations de service (traitement des boues, traitement de matières de vidange...). Les recettes des prestations de service représentent 6,9% des recettes de fonctionnement en 2023.



- Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a décidé à l'issue de son 11^{ème} programme de développement durable de supprimer la prime pour épuration (subvention) des collectivités. C'est une perte sèche de 157 000 € pour le budget assainissement depuis 2022.

IV. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT DIVERS (hs produit d'équilibre)

IV.1 - Montant des produits de fonctionnement (hs produit d'équilibre)

K€	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits des services (hs redevances assain.)	517	466	475	485	495	504	514	525
Remboursement de frais par le BP	0	0	0	0	0	0	0	0
704 - Travaux	156	166	169	173	176	180	183	187
7068 - autres prestations de services	361	300	306	312	318	325	331	338
Solde produits des services	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	24	18	5	5	5	5	5	5
Subvention d'exploitation - budget principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde subventions d'exploitation	24	18	5	5	5	5	5	5
Autres produits de gestion courante	1 172	1 350	1 200	1 200	1 000	800	800	800
Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits de fct courant (hs redevances assain.)	1 714	1 834	1 680	1 690	1 500	1 309	1 319	1 330
Produits exceptionnels larges	368	50	50	50	50	50	50	50
774 - Subvention d'équilibre - budget principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde produits exceptionnels larges	368	50	50	50	50	50	50	50
Produits de fonctionnement (hs redevances assain.)	2 082	1 884	1 730	1 740	1 550	1 359	1 369	1 380

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Redevances assainissement	5 419	5 800	5 829	5 858	5 887	5 917	5 946	5 976
Variation nominale	407	381	29	29	29	29	30	30
Evol. nominale	8,1%	7,0%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%

Dépenses d'investissement

Montant prévisionnel des dépenses d'équipement de 26,6 millions d'euros sur la période 2024- 2030.

Comme pour le service Eau, le but de cette prospective est de voir les capacités financières du service avec des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement et une stagnation des recettes.

Prise en compte d'un montant d'investissement de 6,5 millions en 2024, 5,17 millions en 2025 puis 3 millions d'euros par an.

Le but de cette prospective est de voir les capacités financières du service avec des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement et une faible évolution des recettes.

Le financement des dépenses d'équipement sur 2024-2030 se fait par :

- Un Autofinancement de 16 millions d'euros sur la période soit 60% du financement de l'investissement
- Un Montant d'emprunt de 5,30 millions sur la période 2024-2030 soit 20% du financement de l'investissement
- Un montant de subvention de 5,30 millions soit 20% du financement de l'investissement

Comme pour le service de l'eau les contraintes que nous avons fixées, nous permettent tout de même de vérifier que l'équilibre financier du budget Assainissement ne serait pas menacé puisque les ratios d'équilibre annuel et pluriannuel seraient respectés. L'encours est multiplié par 2,28 en fin de période 2030, la durée extinction dette passe à 3 ans, les dotations aux amortissements sont assurées sans toucher au prix de l'assainissement. Cette simulation jusqu'à 2030 montre la capacité du syndicat à réaliser 3 millions de travaux par an même si les recettes de la PFAC diminuent.

Pour la période 2024 – 2030

- Contrainte d'amortissement : le ratio Épargne brute/dotation pour les amortissements serait supérieur à 1,4 en fin de période



- Contrainte de remboursement du capital : le ratio Épargne brute / Encours du capital serait de 4,8 en fin de période.
- Délai de désendettement, le ratio Encours/épargne brute serait de 3 ans en fin de période.
- L'excédent global de clôture s'établirait à 493 K€ en fin de période.
- L'épargne nette serait de 1 483 K€ en fin de période.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Redevances assainissement	5 419	5 800	5 829	5 858	5 887	5 917	5 946	5 976
Autres produits fct courant	1 714	1 834	1 680	1 690	1 500	1 309	1 319	1 330
Produits exceptionnels larges	368	50	50	50	50	50	50	50
Produits de Fonctionnement	7 500	7 684	7 559	7 598	7 437	7 276	7 316	7 356
Ev°réelle Charges fct courant	-5,0%	1,2%	0,2%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Charges fct courant	4 449	4 621	4 724	4 829	4 937	5 047	5 160	5 276
Ch. exceptionnelles larges	90	95	80	80	80	80	80	80
Annuité de dette	223	332	357	396	414	431	456	517
Ch. de Fonctionnement larges	4 762	5 048	5 161	5 305	5 431	5 558	5 697	5 873
Epargne nette	2 738	2 637	2 398	2 293	2 006	1 718	1 619	1 483
Rec.Inv. hs Emprunt	763	2 044	1 263	400	400	400	400	400
Var Excédent	1 482	-1 327	-509	-7	6	17	19	-118
Dép Inv. hs Capital	3 018	6 508	5 170	3 000				
Dép Inv. hs Dette	3 018	6 508	5 170	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Dépenses directes d'équipt	3 017	6 508	5 170	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Fonds de concours								
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	2	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	1 000	500	1 000	300	600	900	1 000	1 000

Variables de pilotage	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ep brute	2 900	2 872	2 658	2 580	2 314	2 040	1 958	1 871
Encours (31.12)	2 455	2 719	3 460	3 473	3 766	4 344	5 006	5 617
Encours (31.12) / Ep brute	0,8	0,9	1,3	1,3	1,6	2,1	2,6	3,0
Ep brute / DAP	2,2	2,0	1,9	1,8	1,7	1,5	1,5	1,4
(Epargne brute + 002 + solde MO) / DAP	2,9	3,8	2,6	2,2	2,1	1,9	1,9	1,9
Encours 31.12 / capital	15,1	11,5	13,3	12,1	12,3	13,5	14,8	14,5
(Epargne brute + RPI) / capital	17,9	12,2	10,2	9,0	7,5	6,3	5,8	4,8
EGC	2 412	1 085	576	569	575	592	611	493
EGC / Dép réelles en jours	113	34	20	25	25	25	26	20
EBC	2 684	3 014	2 786	2 719	2 450	2 179	2 106	2 030
Capital	162	236	260	286	307	322	339	388
Intérêts	61	96	98	109	107	109	118	129



V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

V.1 - Dépenses d'équipement et opérations pour compte de tiers

V.1.1 - Opérations d'équipement directes

K€	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
STEP	0	800	2 250	0	0	0	0	0
STEP Orx	0	500	750	0	0	0	0	0
STEP Saint Jean	0	300	1 500	0	0	0	0	0
STEP Moliets	0	0	0	0	0	0	0	0
STEP Saint Geours de Maremne	0	0	0	0	0	0	0	0
Bassin tampon Saubion	0	0	0	0	0	0	0	0
Bassin tampon Saint-Martin	0	0	0	0	0	0	0	0
STEP Soustons	0	0	0	0	0	0	0	0
STEP Josse	0	0	0	0	0	0	0	0
Extension Réseau	0	725	350	0	0	0	0	0
Réseau de transfert STEP Pey-Orist	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau de transfert STEP Moliets	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau de transfert STEP Saint Lon les Mines	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Marie de Gosse	0	80	0	0	0	0	0	0
Saint-Laurent de Gosse	0	370	0	0	0	0	0	0
Moliets	0	275	350	0	0	0	0	0
Gestion Réseau Unitaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau-Mise en séparatif Quartier de la gare	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau-Mise en séparatif Quartier Tourren	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau-Mise en séparatif Quartier Ecole Côte d'Argent	0	0	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation Réseau	0	3 236	2 000	2 430	2 430	2 430	2 430	2 430
Secteur Maremne-Adour	0	2 261	1 000	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215
Secteur Marensin	0	975	1 000	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215
Etudes	0	100	70	70	70	70	70	70
Secteur Maremne-Adour	0	100	35	35	35	35	35	35
Secteur Marensin	0	0	35	35	35	35	35	35
Hors programme	0	1 347	200	200	200	200	200	200
RAR	0	1 012	0	0	0	0	0	0
Secteur Maremne-Adour	0	225	100	100	100	100	100	100
Secteur Marensin	0	110	100	100	100	100	100	100
Autres opérations d'équipement	3 017	300	300	300	300	300	300	300
Opérations d'équipement directes	3 017	6 508	5 170	3 000				

6/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le syndicat doit toujours répondre à un double enjeu : répondre aux besoins des habitants et préparer le développement du territoire.

Dans un contexte économique incertain avec un poids important des charges énergétiques, le syndicat devra apporter un service de proximité toujours plus performant. Son engagement dans la démarche d'amélioration continue avec la certification du syndicat dans les normes Iso 9001 qualité, 18 001 sécurité et 14 001 environnement permettra sans aucun doute de répondre à cet objectif.

Les lignes directrices du budget 2024 s'articulent autour de 4 orientations :

- 1/ Maintien des redevances eau et assainissement

Le syndicat

at a fait le choix de maintenir les tarifs de l'eau et de l'assainissement et d'appliquer la tarification de l'eau et de l'assainissement du secteur Marensin aux abonnés de Tosse.

2/ Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le service de par son plan de sobriété devra améliorer ses consommations sans dégrader la qualité du service afin répondre aux normes réglementaires.

Le syndicat doit réduire ses dépenses de fonctionnement et travailler sur l'autoconsommation au niveau de ses installations de traitement



- **3/ En matière d'endettement, compte tenu des faibles taux d'endettement, le financement des grands travaux par l'emprunt mais en sécurisant notre capacité de désendettement. Capacité de remboursement < 10ans**
- **4/ Investissement : répondre aux contraintes réglementaires et accompagner le développement du territoire avec la prise en compte des problématiques de quantité d'eau et d'amélioration du service assainissement sur la collecte et le traitement des eaux usées**

Les études prospectives présentées avec des contraintes fortes sur les recettes (peu d'évolution des recettes liées à la consommation +0,5%) et des dépenses en augmentation montrent des situations financières saines pour les services avec des capacités d'autofinancement importants.

Service eau

La protection de la ressource eau, l'augmentation de la capacité de production, l'interconnexion des secteurs Marensin et Maremne Adour, la sécurisation de la distribution d'une eau de qualité et en quantité seront des actions prioritaires pour 2024.

Le syndicat devra intégrer les différentes dispositions introduites par la transposition de la directive européenne Eau par l'Ordonnance du 22 décembre relative à l'accès à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et les 2 décrets d'application publiés en décembre dernier.

Pour la protection de la ressource, le syndicat doit à présent suivre les actions retenues dans les Plan d'action territorial et prendre en charge les dépenses pour le suivi des actions agricoles.

Pour garantir la qualité de l'eau le service doit aussi finaliser le PGSSE Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux des actions pour ce premier semestre. Des travaux et aménagements doivent être menés dont le comblement des forges abandonnés, la réhabilitation des clôtures, l'évolution de la supervision avec pose de caméras dans les réservoirs. Ces différents travaux auront une incidence sur le budget de l'eau en 2024.

Pour augmenter ou sécuriser notre ressource en eau, des forages supplémentaires seront réalisés sur le champ captant d'Orist et sur Angresse en complément du forage réalisé sur Moliets et qui devra être équipé. Un réservoir sur la commune de Biaudos doit être réalisé pour sécuriser l'approvisionnement en eau sur le secteur des communes du Seignanx.

Les travaux de l'interconnexion entre Soustons et St Geours de Maremne ont été réalisés, il convient sur 2024 d'optimiser la capacité de transfert de l'eau avec des aménagements sur le réseau de la commune de ST Geours.

Le syndicat poursuivra les travaux de renouvellement du réseau d'eau avec un objectif de 1% renouvelé par an sur l'ensemble du territoire avec pour ambition d'améliorer le rendement. Le syndicat répondra à l'appel à projets lancé par l'agence de l'eau pour réduire les fuites, le secteur Maremne Adour a été identifié par l'Agence si le syndicat été retenu des subventions à hauteur de 50% pourraient être attribuées.

D'autre part, les travaux sur le réseau qui pourront être retenus devront tenir compte des contraintes réglementaires concernant la qualité de l'eau avec la présence des molécules CVM dans les canalisations en PVC posées avant 1980 ainsi que des canalisations en amiante ciment.



Service assainissement

Comme pour le service de l'eau le syndicat devra être attentif aux changements de réglementations qui auront un impact sur le service.

Les travaux de renouvellement des réseaux devront nous permettre de réaliser notre objectif de 1% de réseaux renouvelés par an sur l'ensemble du territoire.

Conformément à l'arrêté de juillet 2015 le syndicat doit réaliser des diagnostics des systèmes d'assainissement. Ces diagnostics devront être renouvelés tous les 10 ans.

Pour cette année 2024 seront programmés les diagnostics sur les Communes de St Laurent de Gosse et Ste Marie de Gosse.

Ce même arrêté impose au syndicat la mise en place d'un diagnostic permanent pour les stations de plus de 10 000 EH, 4 stations seront concernées (Soustons, Moliets, Tyrosse, St Geours de Maremne).

Station d'épuration

Le syndicat doit répondre aux obligations réglementaires et permettre aux communes de Orx et de St Jean de Marsacq de se développer, le syndicat doit procéder la construction de 2 nouvelles stations d'épuration. Pour Orx le projet a fait l'objet de plusieurs réunions avec les services de la DDTM et de la DREAL un dossier d'autorisation est en cours d'instruction. Pour St Jean de Marsacq un projet est en cours avec un accord pour le terrain, le projet va être déposé pour instruction des services de l'Etat. Suivant l'avancement de l'instruction une consultation des entreprises devrait intervenir au début du 2eme semestre 2024.

Les comités territoriaux se sont réunis ces derniers jours en vue de la préparation budgétaire, un programme de travaux s'inscrivant dans les simulations financières prospectives sera proposé pour l'élaboration du budget 2024 (voir programme travaux prévisionnel en annexe).